



Le bulletin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BULLE



07
09

LES DOSSIERS
La rentrée scolaire 2009-2010



10
11

BULLE 360°
Regard sur la vallée de la Trême



12
13

VILLAGE GLOBAL
La communauté française



02
03

POINT FORT
Fin des travaux au centre-ville

ENTRETIEN AVEC JEAN-PAUL GLASSON
> pages 2-3

LE POINT SUR LE PROJET D'AGGLOMÉRATION
> page 3



04
06

LES TRAVAUX
Nouveau concept de stationnement

LES NOUVELLES ZONES DE PARCAGE
> page 6



14
16

ACTUALITÉS
Les nouvelles communales

ÉDITORIAL

JEAN-PAUL GLASSON
SYNDIC

Bulle, ville nouvelle!

Il y a trois ans débutaient les travaux au centre-ville de Bulle. Cet automne, ces aménagements en sous-sol et en surface ainsi que les perturbations inévitables qu'ils auront générées vont se terminer. Il sera alors temps pour tout le monde de souffler un peu et de profiter de la nouvelle urbanité de notre ville.

Bien plus, c'est toute la mobilité de notre cité qui sera bouleversée. En décembre prochain, la route de contournement ainsi que les transports publics d'agglomération seront mis en service conjointement. Au 1^{er} janvier, un nouveau concept de stationnement sera introduit. Les habitants et les visiteurs vont ainsi apprendre à utiliser de nouveaux accès à la cité et de nouvelles possibilités de transports offertes par les deux lignes de bus reliant les extrémités de l'agglomération. Au final: moins de trafic au centre, moins de pollution de l'air et moins de nuisances sonores. Donc une meilleure qualité de vie!

La population va ainsi pouvoir profiter d'un centre-ville totalement remodelé avec des espaces publics valorisés. Ces bienfaits devraient profiter à tout le monde, que ce soit aux habitants, aux visiteurs, aux commerçants et à leurs clients. Une nouvelle dynamique est en marche, pour que Bulle se transforme en vaste marché à ciel ouvert. C'est en tous les cas le pari que les autorités communales ont fait.



LE PORTRAIT EXPRESS
DE JEAN-PAUL GLASSON

03

► BULLE, VILLE NOUVELLE

Au mois de décembre, la route de contournement H189 et les transports publics d'agglomération seront mis en service. Toute la mobilité de la cité s'en verra bouleversée, avec de nouveaux accès et la possibilité d'utiliser les deux lignes de bus reliant du nord au sud et d'est en ouest les extrémités de l'agglomération bulloise.

02

LE POINT SUR LES TRAVAUX AU CENTRE- VILLE

TOUS LES ENJEUX
PRÉSENTS ET FUTURS

► L'AGGLOMÉRATION: UNE CHANCE POUR LA RÉGION

La Confédération soutient le projet d'agglomération bulloise entrepris par les communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens. Jean-Paul Glasson évoque cette collaboration nouvelle et fructueuse pour l'avenir de la région.

03

«IL EST TEMPS DE PROFITER DE LA NOUVELLE URBANITÉ BULLOISE»

Entretien avec Jean-Paul Glasson, syndic

Les travaux au centre-ville de Bulle se terminent à l'automne. Avec la mise en service des transports publics d'agglomération et de la route de contournement, la cité va offrir aux habitants, aux visiteurs et aux pendulaires une toute nouvelle mobilité. Jean-Paul Glasson, syndic, fait le point sur l'émergence d'une nouvelle urbanité bulloise.

au centre historique permettra à tout le monde de souffler un peu et de profiter de cette nouvelle urbanité.

- Dans quel contexte a-t-on entrepris tous ces travaux?

- Tout le programme de réaménagement et toutes les mesures qui les accompagnent en termes de mobilité, de circulation et de parcage notamment découlent de la volonté affichée par le Gouvernement cantonal de voir se réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores dans les centres. A Bulle, deux moyens ont été choisis: la construction de la H189 et les mesures d'accompagnement prises à l'intérieur de la ville. Ces mesures restrictives en termes de circulation et de parcage ou incitatives avec la création des transports publics d'agglomération sont nécessaires pour changer les habitudes et obtenir un résultat de dépollution sur le double front du bruit et de l'air.

- Pourtant, certaines voix s'élèvent pour critiquer le réaménagement de la Grand-Rue, qui crée des difficultés de parcage...

- C'est exact. Il faut comprendre que l'ensemble des mesures prises, notamment dans la Grand-Rue, ne seront efficaces que lorsque tout le dispositif que nous avons imaginé sera opérationnel. Par exemple, une partie du trafic de transit passe toujours par la Grand-Rue. Avec la mise en service conjointe en décembre de la H189 et des transports publics, le trafic au centre de l'agglomération va



se réduire dès l'an prochain. En faisant sauter le verrou Bulle La Tour-de-Trême, c'est autant la population de la commune, mais également celle de l'Intyamont et de la vallée de la Joigne, qui vont profiter de ces nouvelles possibilités de traverser, de contourner ou d'accéder au centre-ville.

- Au-delà de la dépollution générale, quels sont les autres bénéfices dont vont pouvoir jouir commerçants, citoyens et visiteurs?

- La population va pouvoir profiter d'un centre-ville totalement remodelé

avec des espaces publics valorisés. Ces bienfaits devraient profiter à tout le monde, que ce soit les habitants, les visiteurs, les commerçants et leurs clients. Une nouvelle dynamique est en marche, pour que Bulle se transforme en un vaste marché à ciel ouvert. C'est en tous les cas le pari que les autorités communales ont fait.

- Comment s'est déroulée la collaboration avec les habitants ainsi qu'avec les commerçants touchés par les travaux?

- Nous avons travaillé en bonne in-

- LE BULLETIN: Quel bilan tirez-vous des travaux effectués en ville de Bulle?

- JEAN-PAUL GLASSON: Je suis conscient, avec les autorités communales, que ces trois ans de travaux ont provoqué des perturbations. En marge des projets publics, des nuisances supplémentaires se sont ajoutées en raison de divers projets privés de construction ou d'aménagement. Je me réjouis avec la population que cette période de changements se termine à la fin de l'année. Avec le réaménagement du centre-ville, l'arrivée tant attendue de la route de contournement et la mise en service des transports publics, la population va découvrir une ville nouvelle, avec de nouvelles portes d'accès et de nouvelles possibilités de mobilité. La fin des travaux



telligence avec tous les acteurs, habitants et usagers de la place. Et nous allons continuer à le faire pour réfléchir à la meilleure utilisation possible de l'espace public à disposition. Avec un nombre de places de parc préservé, notamment grâce à un nouveau parking couvert de 150 places, grâce aux possibilités offertes aux commerçants d'étendre leur échoppe sur l'extérieur et grâce à la desserte du centre par des transports publics d'agglomération, je suis convaincu que tout le monde sera gagnant au final grâce aux possibilités offertes par cette Bulle nouvelle. Je suis tout de même conscient qu'il faudra un temps d'adaptation, avant que la population retrouve toutes ses marques.

- En termes de développement, quels sont les avantages de cette mutation urbaine?

- Il est bon de rappeler qu'avant tout les autorités bulloises ne se sont pas focalisées sur le quantitatif, mais bien sur le qualitatif. En entreprenant ces travaux, nous ne fantasmons pas sur la création d'une commune de 20 000 habitants. Nous avons voulu permettre une amélioration qualitative de la vie des habitants, en préservant des espaces verts, en limitant la vitesse dans les quartiers, en augmentant l'espace public pour les piétons et en développant les possibilités de se déplacer plus facilement dans la ville, sans nécessairement utiliser la voiture.

- Certaines voix s'élèvent pour dénoncer un développement anarchique, notamment sur le plan urbanistique et architectural?

- La commune n'a que peu de marge de manœuvre pour agir sur les projets privés. Le plan d'aménagement possède encore des zones à bâtir. Et je regrette moi aussi que certains promoteurs n'aient qu'un faible souci de la qualité architecturale de leurs immeubles locatifs. A contrario, je trouve qu'en règle générale, les industriels de la place ont davantage développé des projets à l'esthétique agréable. Nous défendons une densification du développement urbanistique, plutôt que son extension sur la

campagne. Afin de préserver le paysage et de cesser de le grignoter, nous devons poursuivre les constructions à l'intérieur des espaces bâtis existants et le long des voies de communication. Mais soyons clairs également:

Je préfère être le syndic d'une commune qui génère de la croissance...

tous ces projets en cours montrent le dynamisme économique de notre ville et de l'agglomération. Et je préfère de toute évidence être le syndic d'une commune qui a de la croissance, plutôt que de celle qui n'en a pas.

- Y a-t-il un risque que Bulle devienne une cité-dortoir entre Berne et Lausanne?

- Nous avons la chance d'avoir vraiment très peu de lits froids. La plupart des logements sont occupés. Je suis convaincu que notre ville ne se transformera pas en cité-dortoir. Bien sûr, il y a des Bulloises et des Bullois qui habitent Bulle et travaillent à Fribourg, à Lausanne ou à Berne. Mais la vie des écoles, le foisonnement associatif et culturel, l'offre en commerces, en services et en loisirs, la vie nocturne font que notre cité a une âme. Nous sommes un centre régional où la vie sociale est riche. Aujourd'hui, avec le réaménagement du centre-ville, ce sont toutes ces valeurs que nous voulons renforcer, en donnant plus de place à la rencontre et à la convivialité urbaine.

JEAN-PAUL GLASSON

1 UN ÉVÈNEMENT

La chute du mur de Berlin



© PHOTO: STEFAN RICHTER

2 UNE PASSION

La lecture

3 UNE PERSONNALITÉ

Nelson Mandela

4 UN PLAT

Les filets de perche

5 MON ENDROIT PRÉFÉRÉ

Le jardin «du préfet» au château de Bulle

6 UNE DESTINATION

Rome

7 UN LIVRE

Train de nuit pour Lisbonne de Pascal Mercier

8 UN FILM

Chambre avec vue de James Ivory

9 UN RÊVE

Un monde harmonieux

L'AGGLOMÉRATION: CINQ COMMUNES POUR UN AVENIR MEILLEUR

- LE BULLETIN: En quoi le projet d'agglomération est-il un atout pour le développement de Bulle et de sa région?

- JEAN-PAUL GLASSON: Le projet d'agglomération accepté par la Confédération a été ficelé au forceps par les communes qui l'ont porté, soit Bulle, Morlon, Riaz, Le Pâquier et Vuadens. Nous avons eu la chance que tous les ingrédients nécessaires à son élaboration rapide étaient présents. Mais la rapidité avec laquelle toutes les communes se sont investies pour faire avancer le projet est un excellent indicateur du dynamisme de notre région. Travailler ensemble et en profondeur, dans le respect de chacun, pour développer une meilleure gestion de notre mobilité et mieux coordonner notre développement est une avancée fantastique.

- Comment se sont déroulées les discussions?

- Se rapprocher pour parler de notre avenir commun implique une vraie



collaboration horizontale au niveau de l'aménagement du territoire. J'ai été vivement surpris et ravi du ton très positif de nos discussions et de cette volonté d'avancer tous ensemble. Grâce à ces efforts, avec comme première réalisation la mise en service de Mobul en décembre, c'est une agglomération qui va mieux fonctionner en termes de transports publics. En collaborant dans le respect, tout le monde (les communes, la région et la population) sort gagnant de ce processus.

- Ces collaborations engagées pourraient-elles à moyen ou long terme déboucher sur d'autres fusions dans l'agglomération bulloise?

- Ce n'est pas à moi de le dire. Pour l'heure, il n'y a pas d'objectif stratégique affiché allant dans ce sens. Les communes

sont aujourd'hui ouvertes pour discuter sur la mise en place de solutions communes à des problèmes sectoriels. Mais mon intime conviction me laisse penser que des collaborations intercommunales fortes pouvant conduire à des fusions vont se concrétiser dans le futur.

- Pouvez-vous nous dire quelle est votre vision pour l'avenir?

- Je suis un «communaliste» convaincu. Je suis persuadé que nous devons encore renforcer le pouvoir des communes sous la surveillance bienveillante de l'Etat. Pour cela, il faut que les communes s'allient. Nous serons plus forts quand nous serons encore plus unis. Le nouveau projet cantonal pour favoriser les fusions de communes va ainsi dans la bonne direction.



NOUVEAUTÉ

Bulle dispose désormais de quatre zones de parcage longue durée, accessibles grâce à une vignette.

ATTENTION AUX NOUVELLES ZONES ET AUX NOUVEAUX TARIFS DE PARCAGE.

06

LE POINT SUR LES ZONES DE PARCAGE EN VILLE DE BULLE

TOUT SAVOIR SUR LE PÉRIMÈTRE DE PARCAGE
 Découvrez le périmètre de parcage où des autorisations de parcage longue durée peuvent être obtenues si vous y résidez ou si vous y travaillez. Le concept de stationnement pour le secteur de La Tour-de-Trême sera mis en place en 2011.

05

BULLE MET EN PLACE SON NOUVEAU CONCEPT DE STATIONNEMENT

Vignettes et nouvelles zones de stationnement

Dès le 1^{er} janvier 2010, un nouveau concept de stationnement va en effet être mis en place. La principale mesure est la distribution à certaines conditions de vignettes pour les habitants et les employés, qui travaillent et résident dans le périmètre du centre-ville. Ces bénéficiaires pourront stationner dans l'un des quatre parking prévus à cet effet. Pour le parcage sans vignette, il se fera par paiement à l'horodateur ou au moyen du disque de stationnement en fonction de la zone où l'on se trouve.



Le nouveau concept de parcage sera mis en service le 1^{er} janvier 2010.

Les zones de stationnement bulloises font leur révolution. Dès cet automne, des autorisations de parcage de longue durée seront distribuées aux habitants ou aux personnes qui travaillent à Bulle. Ces documents se présenteront sous la forme de vignettes à déposer de façon visible derrière le pare-brise des véhicules. Ces vignettes contiennent le numéro d'immatriculation (jusqu'à deux au maximum), la date de validité ainsi que la zone où le stationnement est autorisé.

En effet, les personnes qui souhai-

tent obtenir une autorisation doivent travailler ou résider dans un certain périmètre (lire en page 5). A l'intérieur de celui-ci, quatre zones de parcage ont été sélectionnées pour le stationnement à vignette. Afin de les différencier, chaque secteur est d'une couleur différente: rouge, bleu, vert et jaune.

DES CRITÈRES PRÉCIS

Les vignettes seront ainsi distribuées aux habitants qui résident

dans le périmètre. Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de places disponibles fixé dans le concept de gestion de stationnement, le Conseil communal limitera l'octroi des vignettes à une par ménage. Enfin, une liste d'attente pourrait être ouverte en ultime recours.

Par analogie, l'employé ou le travailleur doit exercer son activité professionnelle dans le périmètre. De plus, il doit habiter à plus d'un kilomètre à vol d'oiseau de son lieu

de travail. Enfin, il doit habiter à plus de 300 mètres, à vol d'oiseau toujours, d'un arrêt de bus Mobil. Etre hors périmètre ou être hors des distances prévues sont ainsi deux motifs d'une notification de refus de la commune. Un refus peut également être notifié s'il n'y a plus de vignette disponible. Mais d'autres critères pourraient encore être introduits dans le futur comme le fait de posséder ou non une place privée. Le demandeur est alors placé sur une liste d'attente.

OBTENIR UNE VIGNETTE

L'obtention d'une vignette se fait par l'intermédiaire du site internet de la ville de Bulle www.bulle.ch. Pour ceux qui ne disposent pas d'un accès à internet, des formulaires pourront également être obtenus aux réceptions des bureaux communaux de Bulle et de La Tour-de-Trême, ainsi que par courrier. Le formulaire de demande devra être complété et retourné par courrier électronique ou par courrier, avec un délai de retour au 15 octobre pour les vignettes annuelles. Ces demandes seront ensuite analysées et traitées selon les critères établis. Les vignettes seront envoyées dès le 1^{er} décembre. Le demandeur recevra sa vignette accompagnée d'une facture. Un rappel, pour le renouvellement des vignettes annuelles, ne sera envoyé qu'aux personnes ayant communiqué une adresse e-mail.

La vignette s'adresse aux habitants et aux personnes travaillant au centre-ville

TARIFS POUR LA VIGNETTE

Pour l'habitant, la vignette s'obtient au prix de 30 francs par mois ou de 300 francs par année civile. Pour l'employé ou le travailleur, elle est de 50 francs par mois et de 500 francs par année civile. En cas de changement de situation ou de déménagement, un remboursement au prorata des mois écoulés sera effectué. Les mois entamés ne seront pas remboursés. La perte ou la destruction accidentelle d'une vignette devra nous être annoncée par écrit, un remplacement sera alors envisageable.

TARIFS HORODATEURS

Au centre-ville, le stationnement sera limité à 1 ou 2 heures. Le tarif est de 1 franc par heure. Pour le parking du cimetière, les deux premières heures coûtent 50 centimes de l'heure, la troisième et quatrième heure 1.50 franc de l'heure, dès la cinquième heure, 2 francs de l'heure. Dans les secteurs A, B, C, le stationnement de longue durée coûte 1 franc de l'heure pour les quatre premières heures et 1.60 franc de l'heure pour les cinq heures suivantes. Pour le secteur D, le stationnement se fait avec une vignette ou est réglé par un disque de stationnement et limité à 2 heures.

Périmètre de stationnement longue durée

Une vignette pour les habitants et les travailleurs

CRITÈRES D'OBTENTION

POUR L'HABITANT

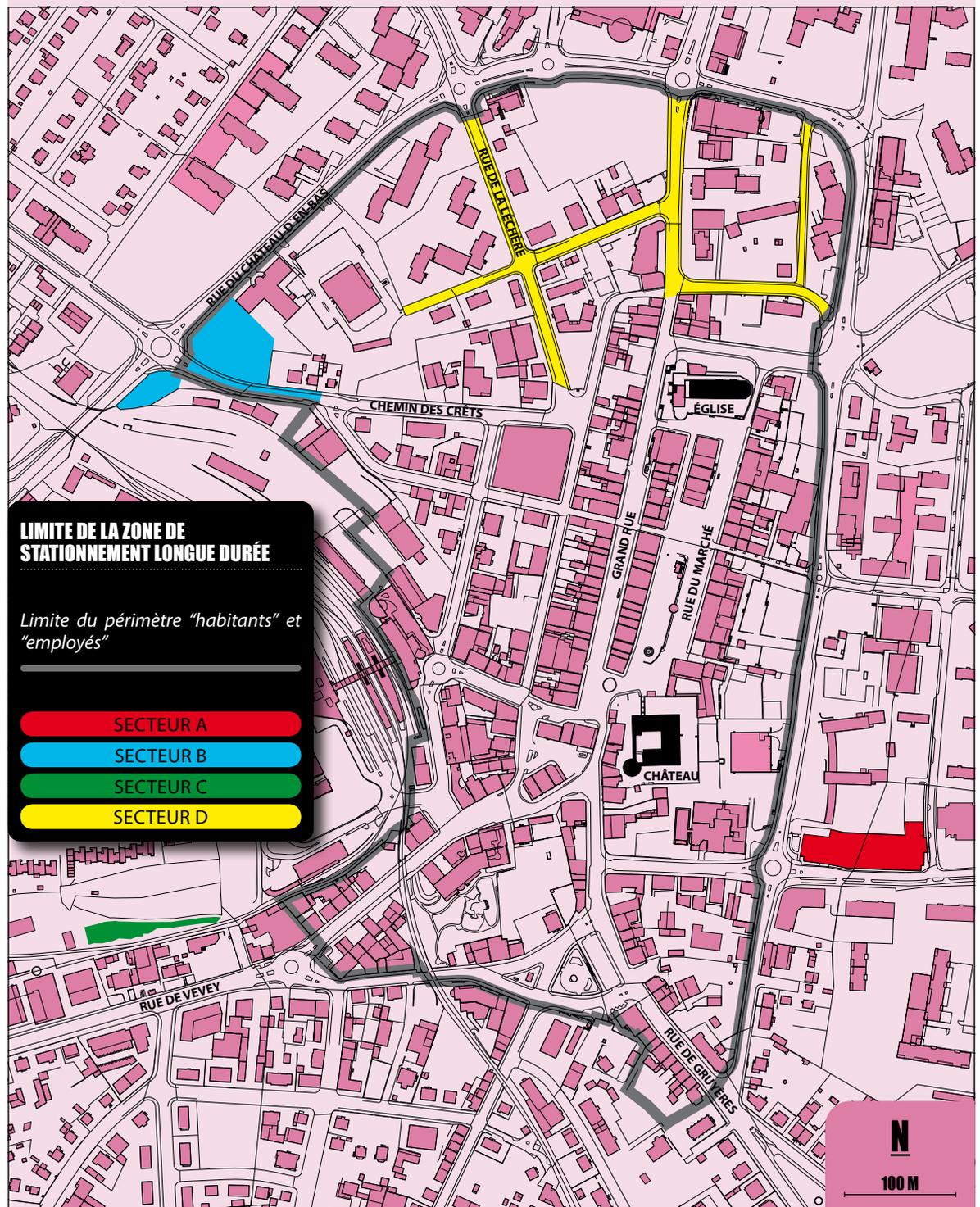
- Résider dans le périmètre.
- Au cas où les demandes dépasseraient le nombre de places disponibles fixé dans le concept de gestion de stationnement, le Conseil communal limitera l'octroi des vignettes à une par ménage ou créera une liste d'attente.

POUR L'EMPLOYÉ OU LE TRAVAILLEUR

- L'employé doit travailler dans le périmètre.
- Il doit habiter à plus d'un kilomètre (à vol d'oiseau) de son lieu de travail.
- Il doit habiter à plus de 300 mètres (à vol d'oiseau) d'un arrêt de bus Mobul.

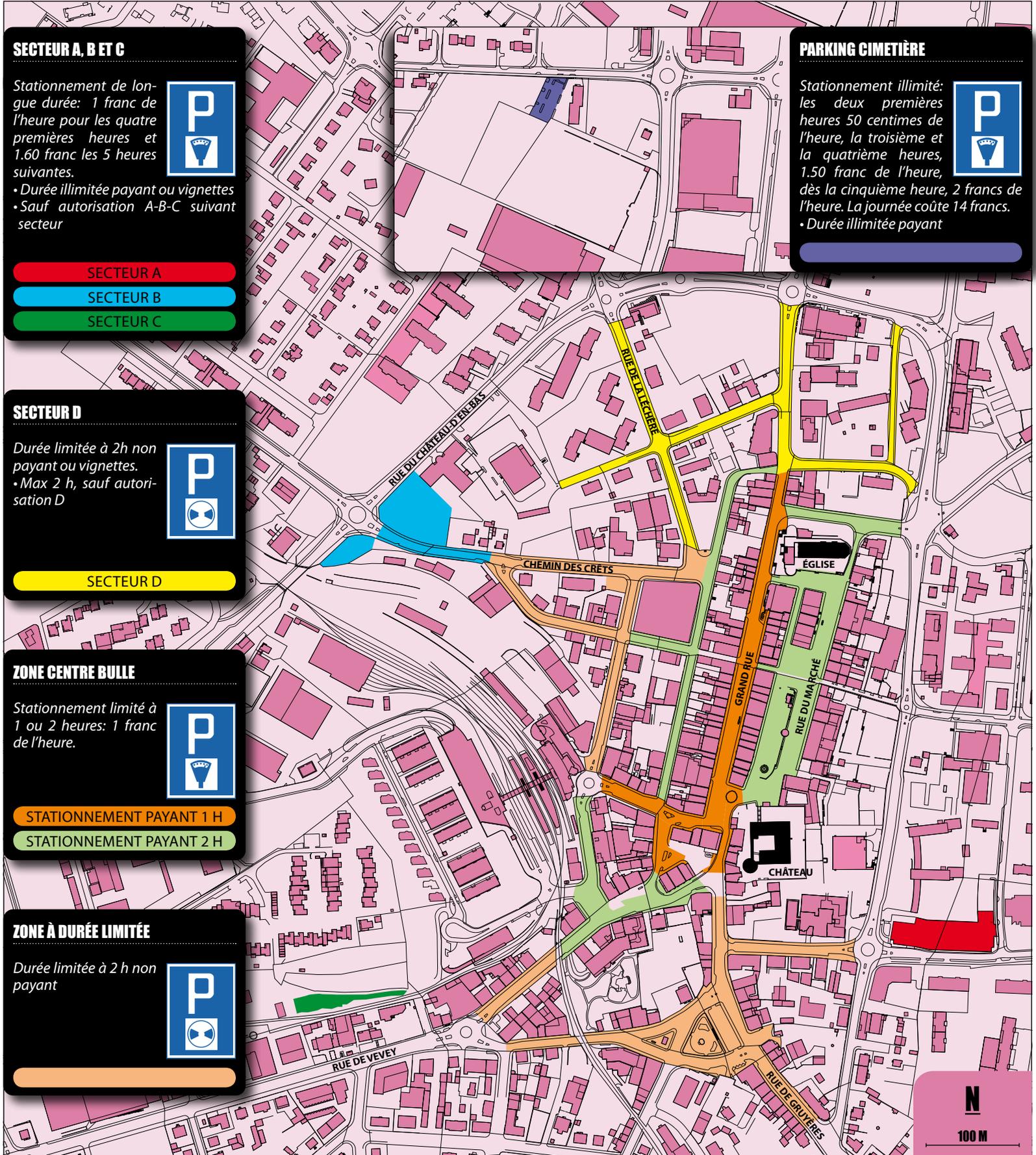
TARIFICATION

- Tarifs vignettes (secteurs A, B, C et D)
- Pour l'habitant: 30 francs par mois ou 300 francs par année civile.
 - Pour l'employé ou le travailleur: 50 francs par mois ou 500 francs par année civile



Les zones de stationnement réglementées

Les nouveaux tarifs de stationnement et les nouvelles zones



SECTEUR A, B ET C

Stationnement de longue durée: 1 franc de l'heure pour les quatre premières heures et 1.60 franc les 5 heures suivantes.

- Durée illimitée payant ou vignettes
- Sauf autorisation A-B-C suivant secteur

SECTEUR A

SECTEUR B

SECTEUR C

PARKING CIMETIÈRE

Stationnement illimité: les deux premières heures 50 centimes de l'heure, la troisième et la quatrième heures, 1.50 franc de l'heure, dès la cinquième heure, 2 francs de l'heure. La journée coûte 14 francs.

- Durée illimitée payant

SECTEUR D

Durée limitée à 2h non payant ou vignettes.

- Max 2 h, sauf autorisation D

SECTEUR D

ZONE CENTRE BULLE

Stationnement limité à 1 ou 2 heures: 1 franc de l'heure.

STATIONNEMENT PAYANT 1 H

STATIONNEMENT PAYANT 2 H

ZONE À DURÉE LIMITÉE

Durée limitée à 2 h non payant



▮ LES HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES 09

▮ LA RENTRÉE EN CHIFFRES

Les 1700 élèves sur tous les sites scolaires des communes de Bulle et Morlon ainsi que 130 enseignants sont prêts pour la reprise. Au total: 61 classes primaires, 11 classes enfantines, 4 classes de développement et 11 classes spécialisées.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2009-2010

▮ LE CALENDRIER ET LES HORAIRES SCOLAIRES

07

Rentrée scolaire: une classe de primaire sera ouverte à Morlon

Toutes les nouveautés pour 2009-2010

Pour cette rentrée 2009-2010, quelque 1700 élèves et 130 enseignants du cercle de Bulle et Morlon vont entamer une nouvelle année scolaire. Au chapitre des nouveautés: l'ouverture d'une classe primaire à Morlon, la création de salles de classe dans l'ancien bâtiment de la SETAM, à côté du stade communal de Bulle, et dès le 14 décembre, la suppression des transports scolaires, remplacés par les transports publics d'agglomération Mobul.



En décembre 2009, les élèves pourront utiliser les transports publics d'agglomération.

❶ **OUVERTURE D'UNE SALLE DE CLASSE PRIMAIRE À MORLON.**

Peu de bouleversements sont à enregistrer à l'occasion de cette rentrée 2009-2010. Tout de même: une classe primaire sera ouverte à Morlon pour les deux premiers niveaux de formation. Les élèves ne se rendront ainsi à la Condémine que depuis la troisième année primaire. Cette solution a été retenue pour faire face au manque de place à disposition dans les bâtiments de la Condémine. Elle contente également les familles des enfants, qui disposent désormais d'une structure de formation de proximité.

❷ **RÉORGANISATION DES CLASSES DE DÉVELOPPEMENT**

Toujours pour faire face à l'exiguïté de la Condémine, une réorganisation des classes spécialisées et des

classes de développement a été nécessaire. Dès la rentrée le site de la Léchère accueillera trois classes de développement en lieu et place d'une actuellement, tandis que celui de la Condémine en accueillera une contre trois actuellement. En libérant de la place à la Condémine, deux salles de dégagement sont ainsi créées. Ces espaces libres utilisables par tout le monde permettent d'organiser des cours de catéchisme, de dédoubler une classe, de donner des cours d'appui, etc.

❸ **DES CLASSES SPÉCIALISÉES À LA SETAM**

Conséquence de ces changements, notamment de l'arrivée de deux classes de développement à la Léchère: des classes spécialisées de la Léchère sont désormais déplacées dans le bâtiment de l'ancienne SETAM, situé à proximité de la tribune principale du stade communal de Bulle. Afin de faciliter l'intégration des élèves, les enfants des classes spécialisées auront les heures de

▮▮ **A la rentrée, une classe primaire sera ouverte à Morlon.**

LES HORAIRES SCOLAIRES 2009-2010

A) CLASSES ENFANTINES

LUNDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE A)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE B)	8 h 45/50 - 11 h 35	CONGÉ
MERCREDI	CONGÉ	CONGÉ
JEUDI (GROUPE A)	8 h 45/50 - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI (GROUPE B)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
VENDREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10

B) CLASSES DE 1^{re} ET 2^e PRIMAIRES

LUNDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE A)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE B)	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
MERCREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI (GROUPE A)	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI (GROUPE B)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
VENDREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10

C) CLASSES DE 3^e À 6^e PRIMAIRES

LUNDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MERCREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
VENDREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10

Récréation le matin de 9 h 40 à 9 h 55 et pause l'après-midi de 14 h 15 à 14 h 20

ALTERNANCE

La formation des groupes A et B est établie par l'enseignante.

CONGÉS SPÉCIAUX

Lors des ponts de l'Ascension et de la Fête-Dieu:

- Les classes de 1^{re} et 2^e primaires commencent le mardi à 7 h 55 et ont congé l'après-midi

- Les classes enfantines ont congé le mardi après-midi

gymnastique en commun avec ceux des classes primaires.

4 LES TRANSPORTS PUBLICS ARRIVENT

À la rentrée, les transports scolaires fonctionneront comme l'année dernière, mais seulement pour les quatre premiers mois de l'année. Dès le 14 décembre 2009, les transports publics d'agglomération, Mobul, remplaceront l'ancien système, à l'exception de la ligne scolaire des Granges qui sera maintenue. Dans un premier temps, deux lignes de bus seront mises en service permettant à la population de se déplacer dans l'agglomération. Du nord au sud, une première ligne reliera la Tour-de-Trême à Riaz, de l'est à l'ouest, une seconde ligne reliera toutes les trente minutes Morlon à Vuadens, toutes les deux transitant

par Bulle et ses écoles. Sur ces deux axes, des arrêts seront aménagés tous les 250 mètres. Une communication sur les détails de cette nouvelle offre (horaires, tarifs, abonnements) sera effectuée cet automne.

5 ACCUEIL DE MIDI BULLE D'AIR

Depuis la rentrée 2007, la commune a repris la gestion de Bulle d'Air, la structure d'accueil extrascolaire à la pause de midi à la demande de l'Association gruérienne de parents (AGP), qui s'occupait jusqu'ici de cette mission. Il y a deux ans, l'offre ouverte aux élèves scolarisés sur les sites de Bulle a également été étendue à l'ensemble de la commune, avec une structure mise en place pour le site de La Tour-de-Trême. La commune propose ainsi un accueil de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les enfants

fréquentant l'école de la Condémine, au Centre d'animation, place du Marché à Bulle, pour les enfants fréquentant l'école de la Léchère, dans les locaux des Tréteaux de Chalamala, et pour les enfants fréquentant l'école de La Tour-de-Trême, dans les locaux du Centre paroissial. L'accueil Bulle d'Air est assuré pour chaque groupe par des accompagnatrices choisies par la commune de Bulle.

Le tarif de l'accueil Bulle d'Air (prix du repas et de l'accueil de 11 h 35 à 13 h 20) s'échelonne de 8 francs par enfant et par repas (si une subvention de 80% est obtenue) jusqu'à 12 francs (si aucune subvention communale n'est accordée). De plus, les parents s'acquittent du montant d'inscription qui s'élève à 40 francs par année et par famille. Les places étant limitées, la priorité est donnée aux familles monoparentales et

CALENDRIER 2009-2010

RENTRÉE SCOLAIRE

Primaire: JE 27 août 2009, 7 h 55
Enfantine: JE 27 août 2009, 8 h 45

VACANCES D'AUTOMNE

VE 16 octobre 2009 *fin des cours*
LU 2 novembre 2009 *reprise*

CONGÉ EXCEPTIONNEL

LU 7 décembre 2009 *congé*

IMMACULÉE CONCEPTION

MA 8 décembre 2009 *congé*

VACANCES DE NOËL

VE 18 décembre 2009 *fin des cours*
LU 4 janvier 2010 *reprise*

VACANCES DE CARNAVAL

VE 12 février 2010 *fin des cours*
LU 22 février 2010 *reprise*

VACANCES DE PÂQUES

VE 26 mars 2010 *fin des cours*
LU 12 avril 2010 *reprise*

FÊTE DE L'ASCENSION

JE 13 mai 2010 *congé*
VE 14 mai 2010 *congé (pont)*

LUNDI DE PENTECÔTE

LU 24 mai 2010 *congé*

FÊTE-DIEU

JE 3 juin 2010 *congé*
VE 4 juin 2010 *congé (pont)*

CLÔTURE SCOLAIRE

Enfantine: MA 6 juillet 2010
Primaire: ME 7 juillet 2010

TOUTES LES INFOS SUR:
www.ecole-bulle.ch

LES NOUVEAUX HORAIRES DES BUS SCOLAIRES

RÉSEAU BULLE / Du lundi au vendredi en période scolaire / Horaire valable à partir du 27.08.2009

	→	J5	J3		←	J3
RUE DES USINIERS	07 33	08 23	12 58	BULLE, GARE QUAI 18	11 31	15 06
CHEMIN DE PLANCHY	07 34	08 24	12 59	CH. DES ÉCOLIERS, LÉCHÈRE	11 35	15 10
BÂTIMENT SICOOP	07 35	08 25	13 00	CH. DES ÉCOLIERS, LÉCHÈRE	11 40	15 18
LE CARRY, CROISÉE	07 37	08 27	13 02	MONTCALIA	11 42	15 20
UNI-VERT, RTE DE LA PART-DIEU	07 38	08 28	13 03	RUE DES USINIERS	11 44	15 22
BÂTIMENT SICOOP	07 40	08 30	13 05	CHEMIN DE PLANCHY	11 45	15 23
CHEMIN DE PLANCHY	07 42	08 32	13 07	BÂTIMENT SICOOP	11 46	15 24
RUE DES USINIERS	07 44	08 34	13 09	LE CARRY, CROISÉE	11 48	15 26
BULLE, GARE QUAI 18	07 47	08 37	13 12	UNI-VERT, RTE DE LA PART-DIEU	11 50	15 28
MONTCALIA	07 48	08 38	13 13	BÂTIMENT SICOOP	11 51	15 29
CH. DES ÉCOLIERS, LÉCHÈRE	07 52	08 42	13 17	CHEMIN DE PLANCHY	11 52	15 30
				RUE DES USINIERS	11 54	15 32

RÉSEAU LA TOUR-DE-TRÊME / Du lundi au vendredi en période scolaire / Horaire valable à partir du 27.08.2009

	→	J1	J2	J2	J5	J3	J3
ROUTE DES GRANGES	07 43	07 43			08 33	13 08	
RUE DES MÉNESTRELS	07 44	07 44			08 34	13 09	
RUE DES PARADISIERS	07 45	07 45			08 35	13 10	
RUE DES BALADINS	07 46		07 46		08 36		13 11
LAITERIE DES GRANGES	07 47		07 47		08 37		13 12
CITÉ MON-REPOS	07 48		07 48		08 38		13 13
LA TOUR-DE-TRÊME, ÉC. PRIM.	07 52	07 50	07 52		08 42	13 15	13 17
	←	J4	J3	J3	J3	J3	
LA TOUR-DE-TRÊME, ÉC. PRIM.	11 40	11 40	11 40		15 18	15 18	
CITÉ MON-REPOS	11 43	11 43			15 21		
ROUTE DES GRANGES	11 44	11 44			15 22		
RUE DES MÉNESTRELS	11 45	11 45			15 23		
RUE DES PARADISIERS	11 46	11 46			15 24		
RUE DES BALADINS	11 47		11 45			15 23	
LAITERIE DES GRANGES	11 47		11 46			15 24	

RÉSEAU MORLON / Du lundi au vendredi sauf fêtes générales et 11 juin, 8 décembre

	→	J6			J6			
BULLE, GARE-10-30	07 04	07 29	11 35	12 05	12 45	15 13	16 12	17 32
BULLE, CENTRE COMMERCIAL	07 06	07 31	11 37	12 07	12 47	15 15	16 14	17 34
BULLE, ÉCOLE PRIMAIRE	/	/	11 40	/	/	15 18	/	/
BULLE, RUE DE L'ÉTANG	07 08	07 33	11 45	12 09	12 49	15 23	16 16	17 36
BULLE, MAYENTZÈS	07 08	07 33	11 45	12 09	12 49	15 23	16 16	17 36
MORLON	07 13	07 38	11 50	12 14	12 54	15 28	16 21	17 41
	←	J6			J6			
MORLON / MORLON PC	07 13	07 40	11 52	12 17	12 55	15 30	16 22	17 42
MORLON, BLOC	07 14	07 41	11 53	12 18	12 56	15 31	16 23	17 43
BULLE, MAYENTZÈS	07 14	07 41	11 53	12 18	12 56	15 31	16 23	17 43
BULLE, RUE DE L'ÉTANG	07 16	07 43	11 55	12 20	12 58	15 33	16 25	17 45
BULLE, ÉCOLE PRIMAIRE	/	07 47	/	/	13 02	/	/	/
BULLE, CENTRE COMMERCIAL	07 18	07 49	11 57	12 22	13 04	15 35	16 27	17 47
BULLE, MONTCALIA	07 19	07 50	11 58	12 23	13 05	15 36	16 28	17 48
BULLE, GARE-10-30	07 23	07 54	12 02	12 27	13 09	15 40	16 32	17 52

HORAIRES SPÉCIAUX

J1 MARDI
MERCREDI
JEUDI

J2 LUNDI
VENDREDI

J3 LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI

J4 MERCREDI

J5 MARDI
JEUDI

J6 CIRCULE DU:

15 - 19 DÉCEMBRE
5 JANVIER - 20 FÉVRIER
2 MARS - 3 AVRIL
20 AVRIL - 8 JUILLET
27 AOÛT - 16 OCTOBRE
2 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE

SAUF:

22 MAI, 11-12 JUIN,
8 DÉCEMBRE

▀ SOURCE DE LA TRÊME

La Trême prend sa source entre la Dent-de-Lys et le Moléson, avant de se jeter dans la Sarine. **11**



▀ LE GRAND TÉTRAS

Un sanctuaire a été délimité pour cet animal très menacé. Prenez garde à la signalisation! **11**

LA VALLÉE DE LA TRÊME

LA TRÊME TIRE SON NOM DU MOT GAULOIS TRAGISAMA, QUI SIGNIFIE «LA TRÈS RAPIDE»

▀ LA TRÊME: UN VECTEUR SOCIAL

La vallée de la Trême est une destination privilégiée pour les habitants de Bulle et de La Tour-de-Trême. Un pique-nique, une balade, une veillée dans les bois ou une activité artistique: les raisons pour se rendre le long du trait d'union liquide entre Tourains et Bullois ne manquent pas.



La vallée de la Trême: souvenirs d'enfance et vues d'aujourd'hui

Par Battiste Cesa

La vallée de la Trême offre de multiples visages. Elle est accueillante et vivante pour les randonneurs et les pique-niqueurs. Elle est aussi sauvage et mystérieuse, pour celui qui remonte le lit du torrent vers sa source. A chaque saison, elle convoque ses visiteurs grégaires ou solitaires.

La Trême était mon terrain de jeu favori. Je me souviens d'avoir commencé à explorer ses rives à peine arrivé à Bulle. J'avais six ans et demi. Depuis la maison familiale de la rue de Gruyères, j'allais jouer avec mes copains du quartier sous le pont de chemin de fer qui enjambe la rivière. C'était le temps des hivers rudes et

des eaux gelées. Ces cascades figées nous servaient de toboggan malgré les remontrances de nos parents. Puis, on osa passer le pont, entre deux passages de train, franchissant un nouveau palier de notre exploration. Mais ce nouvel espace de jeux était bien gardé. D'autres chenapans comme nous ne goûtaient guère à notre intrusion sur leur territoire... Quelques chifonnades plus tard, on décida, forcés, d'explorer la rive gauche de la rivière en remontant son cours.

Il y eut alors la rencontre avec le vieux moulin de la Trême. A l'abandon, il était posé sur le côté droit de la route qui conduit vers la Chia. Juste après le pont. Ce bâtiment mystérieux attirait toute notre curiosité. Nous suivions alors dans la forêt les vestiges des bisesses qui alimentaient la roue à aubes. Le rêve était là: oui, nous allions re-

mettre en route l'antique machinerie pour voir l'eau jaillir de nouveau et faire bouger le mécanisme en bois. Mais après avoir colmaté quelques brèches du bisse, il nous parut évident que la tâche était bel et bien trop imposante pour nous!

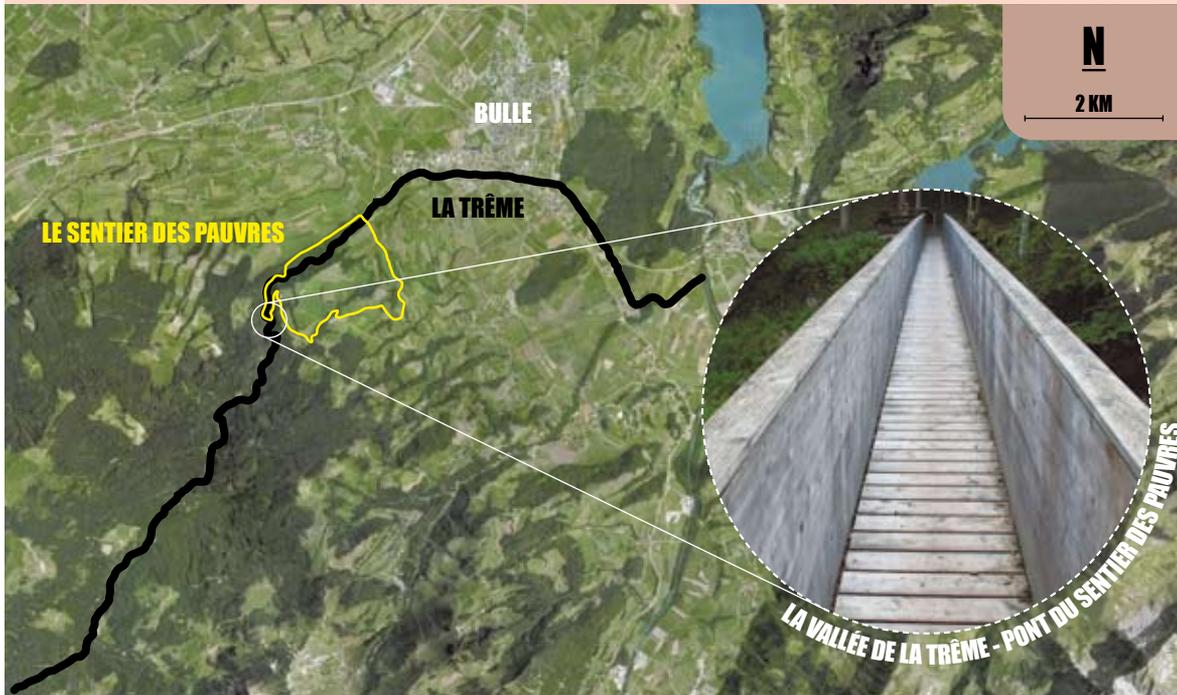
▀▀ Nos professeurs d'art plastique organisaient des séances de land art dans la vallée

On s'enfonça alors dans le tunnel vert de la vallée pour explorer les étendues d'eau calmes, les petits rapides et les chutes qui se succèdent dans

le canyon de la Trême. Tout a certainement débuté par un pique-nique avec la famille et les amis, à quelques encablures des flots tumultueux. Je me souviens très bien qu'une fois les grillades avalées, nous n'avions qu'une idée en tête: remonter le torrent vers la source à travers le lit de la rivière. Depuis le point où plus aucun véhicule ne peut avancer, nous étions comme les explorateurs d'un monde inconnu et vierge. De temps à autre, on stoppait devant une chute d'eau et son petit lac formé en contrebas pour y nager. Parfois nous traversions le fin rideau d'eau pour voir s'il n'y avait pas quelques passages secrets, comme celui qui permet à Tintin de pénétrer à l'intérieur du temple du Soleil. Et on remontait toujours plus loin la vallée, en franchissant ce qui était pour nous une succession de rapides d'un rio amazonien, où devaient très certai-

La vallée de la Trême

Informations générales

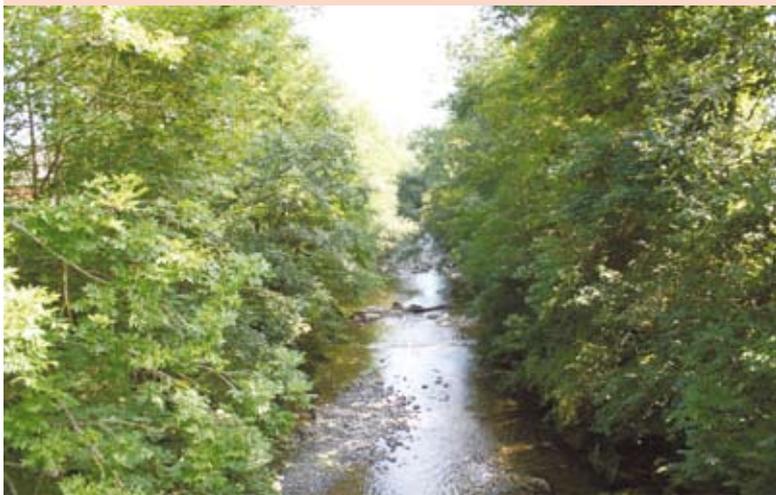


LE SENTIER DES PAUVRES

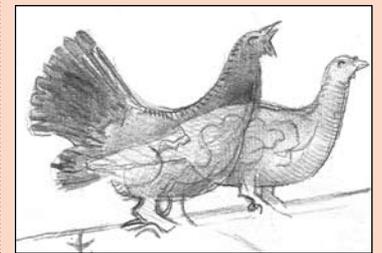
Une manière originale de découvrir une partie de la vallée de la Trême et de ses alentours est d'emprunter le sentier des pauvres. Cet itinéraire correspondrait à la construction de l'ancienne chartreuse de la Part-Dieu, qui débuta en 1307. Cet accès créé par les chartreux permettrait de convoier les pierres à l'aide de charrettes tirées par des bœufs. Une fois par semaine, un moine célébrait une messe à la chapelle de Cuquerens. Après la célébration, il emmenait les pauvres à la Part-Dieu pour leur offrir la soupe. Désaffecté en 1848, le sentier a été remis en état une première fois en 1871 par la famille Clavel, propriétaire des lieux, puis balisé depuis Espace Gruyère et réaménagé en 2006.

LE GRAND TÉTRAS

Dans la région de la Petite-Citard, de la Cuvigne et des Villius-dessus, une zone de tranquillité a été dessinée pour permettre au très menacé grand tétras de bénéficier d'un ultime sanctuaire. Cette nouvelle zone doit permettre à l'oiseau, mais également au reste de la faune de se protéger du remue-ménage joyeux des tribus qui squattent les rives de l'affluent de la Sarine. Une signalisation particulière y a été installée.



La vallée de la Trême offre de superbes itinéraires de promenade et autant de sites pour pique-niquer.



Le grand tétras dessiné par Jacques Cesa, 2006.

nement se cacher quelques monstres terrifiants.

Si les bêtes fabuleuses ne jaillirent pas devant nos yeux, je me souviens d'avoir surpris des chevreuils en train de boire et des couples d'amoureux enlacés venus chercher la tranquillité des rives de la rivière. Le soir, nous rentrions chez nous éreintés, avec l'espoir de reprendre notre exploration le plus tôt possible.

Plus tard, étudiant, j'ai appris à redécouvrir la Trême. Nos professeurs d'art plastique organisaient des séances de land art dans la vallée. Le but était d'utiliser uniquement les matériaux trouvés dans la nature pour

créer sur place de petites installations artistiques. Je me souviens que la réalisation de ces oeuvres éphémères avait fait naître une vraie émulation créative chez les élèves. Durant notre temps libre, nous poursuivions ainsi la réalisation de nos îles, de nos macrocosmes fragiles ou de nos arches branlantes construites tant bien que mal sur les eaux.

DES CONSTRUCTIONS ÉPHÉMÈRES

Bien après la clôture scolaire, à la fin de l'été, nous avions alors allumé des feux posés sur ces îlots artificiels. La belle fête avait duré toute la nuit, les lumières dansant sur les eaux. La mauvaise saison eut tôt fait de remettre du

désordre dans cette tentative désespérée de mettre au pas la rivière et son lit. Le printemps suivant, rien n'était resté de nos vaillantes constructions.

Avec la voiture ou le vélo, au fil des ans, j'ai pu également aller plus haut dans la vallée. J'ai découvert de nouveaux endroits et surtout de nouveaux «habitants». Car la Trême, c'est aussi ses résidents, presque permanents à la belle saison. Dans les coins les plus reculés de la vallée, derrière un rideau de verdure, on tombe parfois sur de petites cabanes brinquebalantes ou des campements plus sophistiqués habités par de drôles de locataires. Et j'ai rencontré quelques spécimens de tribus néo baba voulant vivre le vrai

retour à la nature. Il y avait également les admirateurs du mythe du bon sauvage, vivant à moitié nus, mais la canette de bière à la main. Ou encore ces bobos urbains, fuyant la ville et le stress, pour vivre la folle aventure de la pleine nature et emmenant avec eux quelques citadins ravis de vivre le grand frisson d'une nuit à la belle étoile. Il y avait aussi les photographes et les poètes, les champignonniers et les artistes, les randonneurs et les adeptes de méditation. Je me suis rendu compte alors que la vallée avait non seulement ses colons, mais qu'elle était habitée. La Trême n'était alors définitivement plus cette terre vierge et sauvage des rêves de mon enfance.



LA TARTE TATIN

Pâtissier-confiseur de profession, Laurent Geib nous dévoile la recette de sa tarte tatin flambée au calvados.

13



RENCONTRE AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LYON

Lyon se situe dans le quart sud-est de la France. C'est le chef-lieu du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes. Lyon devint une ville de foire au Moyen-Age, puis une place financière de la Renaissance à la fin du XIX^e siècle. Sa prospérité vint du monopole de la soie, puis des industries notamment textiles et chimiques.



Laurent Geib: le nomade tourain de la pâtisserie- confiserie

L'histoire d'un Français en Gruyère

Laurent Geib habite à La Tour-de-Trême. A 46 ans, ce pâtissier-confiseur travaille pour un traiteur vaudois à Jongny après avoir roulé sa bosse en Suisse, en France, à la Principauté d'Andorre et au Canada. Ce Lyonnais d'origine a trouvé son point de chute à Bulle, «ville très agréable dans une magnifique région».

«Je suis né à Lyon en 1963. Puis j'ai vécu dans la banlieue à Bron. Mon père était menuisier-ébéniste et ma mère employée de bureau. J'y ai

fait toutes mes classes, ainsi qu'appris mon métier de pâtissier-confiseur. De mon enfance, je me rappelle les heures passées avec mon grand-père à la pêche. J'ai conservé cette passion jusqu'à aujourd'hui. Malheureusement, j'ai perdu le contact avec pratiquement tous mes copains d'enfance. Chacun a tracé sa route un peu partout en France et l'on s'est perdu de vue, même si je reçois quelques nouvelles de mes parents.

»A 26 ans, j'ai quitté ma région natale. J'ai eu un premier travail dans la restauration à Challes-les-Eaux, station thermale nichée aux portes du massif des Bauges et de la Chartreuse. Depuis ce moment-là a commencé un long périple à travers l'Eu-

rope et l'Amérique du Nord. Je suis par exemple parti travailler à l'hôtel Rutlan dans la principauté d'Andorre pour la saison d'hiver. Mais j'y suis finalement resté deux ans et demi. Vice-ministre de la Principauté, le patron était sympa!

» A 26 ans, j'ai quitté ma région natale.

»En 1992, je suis arrivé pour la première fois en Suisse. J'étais alors chef pâtissier à l'Hôtel du Golf à Crans-sur-Sierre. Mais après un changement de propriétaire et la venue d'une

nouvelle brigade, j'ai dû changer d'établissement. Je suis alors parti pour l'Alsace, où j'ai travaillé quelque temps dans un relais-château. Après il y a eu l'aventure du Cerf à Cossonay chez Carlo Crisci. Ce fut un moment important pour moi, car j'y ai rencontré mon épouse, avec qui j'ai eu deux enfants. Mes garçons ont aujourd'hui 11 et 13 ans.

EN EUROPE ET EN SUISSE

»Ensuite, je suis parti pour le Québec, où j'ai travaillé à Victoria-Ville et à Montréal, avant de revenir en Suisse à Zermatt pour deux saisons. C'est là-haut que je me suis marié. Puis nous sommes allés vivre à Pully, avant de venir nous installer à Bulle.



La tarte tatin flambée selon Laurent Geib.

Mon épouse est originaire de Château-d'Éx et elle voulait se rapprocher de sa famille. C'est pour cette raison, que je me suis installé dans la région il y a neuf ans. Aujourd'hui, je travaille à Jongny pour un traiteur de la place.

BULLE EST UNE VILLE AGRÉABLE

»Il est vrai que la Gruyère m'a tout de suite plu. Bulle est très agréable à vivre, même si aujourd'hui elle affiche un fort développement. Mais on ne peut pas empêcher une ville de grandir, même si parfois je sou-

haiterais plus d'harmonie dans les constructions. D'ailleurs ma famille française, quand elle vient me trouver, adore également Bulle. Ma sœur jumelle espère même investir et venir s'installer ici à sa retraite!

»Personnellement, je partage ce sentiment. Pour une ville de moins de 20 000 habitants, il fait bon habiter Bulle. La région a tout de la carte postale. Mais en plus, il y a énormément d'activités culturelles tout au long de l'année. Depuis plusieurs saisons, je prends l'abonnement de la salle CO2 par exemple. C'est important de pouvoir bénéficier d'une telle offre.

PRÉSIDENT DU CLUB D'ÉCHECS

»Je n'ai pas eu de mal à m'intégrer. Mon épouse étant vaudoise et de confession protestante, nos enfants ont commencé leurs études à l'École libre publique. Je me suis vu nommer vice-président de la commission scolaire. J'ai donc tout de suite pu rentrer dans un réseau social. J'étais étranger, mais j'ai assez vite noué contact avec les autres parents d'élèves. J'adore les échecs également. Je suis d'ailleurs toujours le président du club de la place.

»Je n'ai jamais tenté de faire partie d'un groupe de la communauté fran-

çaise. J'ai même évité de le faire, afin de privilégier les contacts avec les gens d'ici et d'ailleurs. Je pense que c'est la meilleure façon de s'intégrer dans une région.

»Bien sûr, parfois, j'ai ressenti des taquineries des Suisses sur mes origines françaises. Notamment en regardant un match de foot. Mais tout cela n'est pas bien méchant et relève plutôt de la plaisanterie. Vous savez, il y a des gens bien et des moins bien partout. Tout cela pour vous dire, que je n'ai jamais eu l'impression d'être considéré comme un étranger dans cette région.

Je me sens bien ici. J'adore la région et aller taquiner la truite dans la Sarine ou l'Hongrin.

»Ne pas avoir de nouvelles de mes amis français me manque parfois. Mais à part ça, je me sens bien ici. J'adore la région et aller taquiner la truite dans la Sarine ou l'Hongrin. Ce sont des moments de calme en pleine nature qui me font du bien.»

LA TARTE TATIN

INGRÉDIENTS

- 8 À 10 POMMES
- 150 G DE BEURRE
- 150-200 G DE SUCRE en poudre
- 200 À 250 G DE PÂTE BRISÉE

FACULTATIF: miel, calvados, gousse de vanille, crème anglaise ou boule de glace.

PÂTE BRISÉE

- 200 G DE FARINE
- 100 G DE BEURRE coupé en petits morceaux
- 50 G D'EAU
- 1 PINCÉE DE SEL

PRÉPARATION

Tout d'abord, préparez une pâte brisée. Mélangez la farine, le beurre et la pincée de sel. Ajoutez l'eau et mélangez à nouveau jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Réservez-la au moins une demi-heure au frigo dans un film plastique

Ensuite, préchauffez votre four à 230° (thermostat 7-8). Epluchez vos pommes, retirez les pépins et coupez-les en quartiers. Des fruits qui restent fermes à la cuisson conviendront. Dans un moule rond d'une vingtaine de centimètres de diamètre, versez 100 gr. de sucre et 100 gr. de beurre. Puis disposez les pommes en faisant des cercles du bord au centre en serrant bien. Puis versez le reste du sucre et du beurre. Placez le moule sur une plaque à four moyen et retirez-le quand vous commencez à sentir une odeur de pommes caramélisées.

Abaissez la pâte pour en faire un disque un peu plus grand que le diamètre du moule et piquez-la avec une fourchette. Placez le disque de pâte sur les pommes et placez le tout au four pour environ 35 minutes à 230°. Une fois la tarte reposée environ dix minutes, vous pouvez la démouler avec un petit couteau pour décoller ses bords. Retournez la tarte sur son plat de présentation. La pâte sera donc en dessous et les pommes caramélisées dessus.

Laurent geib propose de flamber la tatin avec du calvados. Chauffez le calvados et y mettre le feu grâce à une allumette. Versez aussitôt la préparation sur la tarte. Options possibles: remplacez un peu de sucre par du miel, égrainez une gousse de vanille sur les pommes ou enfin, servez la tarte avec une boule de glace vanille ou une crème anglaise.

DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE LA FRANCE

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

- LA GUADELOUPE
- LA MARTINIQUE
- LA GUYANE FRANÇAISE
- LA RÉUNION



FRANCE

SUPERFICIE	675 417 km ²
POPULATION	65 073 482 (2009)
CAPITALE	Paris
MONNAIE	Euro

N

200 KM



LA PHOTO MYSTÈRE

Découvrez un événement et l'endroit depuis lequel il a été photographié et gagnez 50 francs.

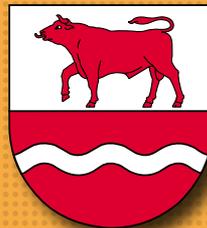
15

BULLE VERTE

La nouvelle rubrique du Bulletin contient des conseils pratiques du point de vue énergétique et écologique.

16

ACTUALITÉS BULLOISES



LES CHIENS

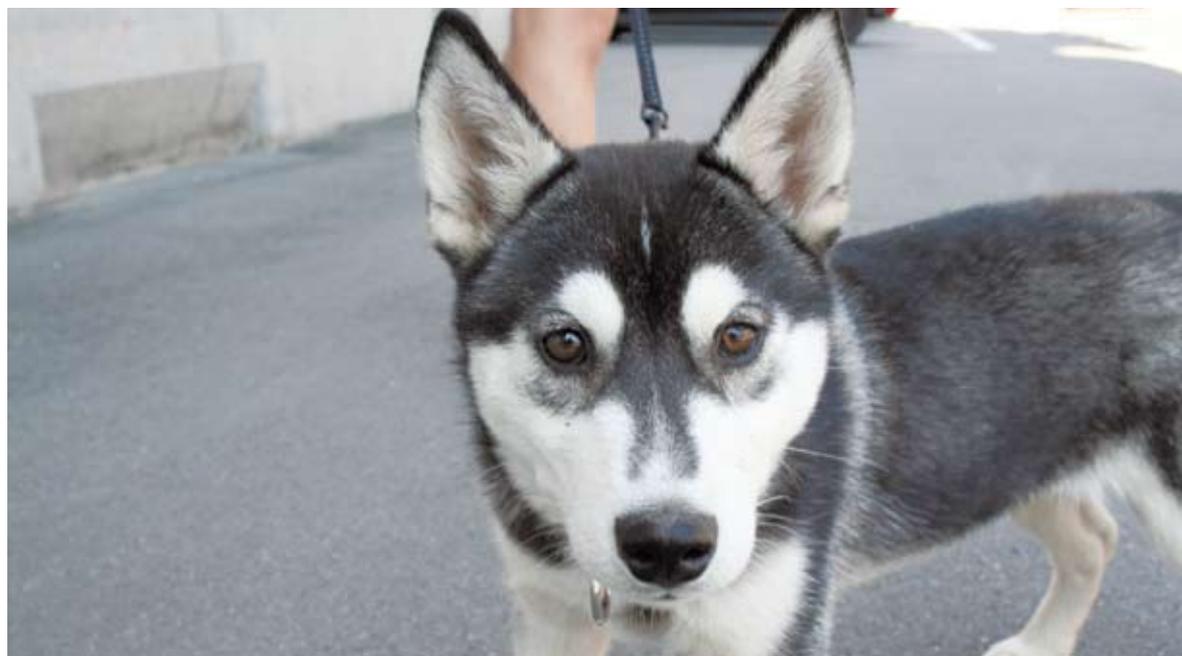
La réglementation communale sur les chiens a été adaptée à la loi cantonale.

14 / 15

Nouveau règlement sur les chiens

Les obligations des propriétaires

Les plaintes au sujet de chiens errants, sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts ne sont pas rares. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par des animaux qui les effraient. D'autre part, certaines bêtes incommode le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes. Afin d'éviter ces désagréments, la Préfecture de la Gruyère et la commune de Bulle ont mis à jour leur réglementation.



Les propriétaires de chien doivent respecter certaines règles.

Chaque personne responsable d'un chien est tenue de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics. Il est notamment interdit de laisser errer son chien ou de le laisser importuner le voisinage. Le règlement communal indique notamment que

Une formation théorique et pratique est aujourd'hui obligatoire pour tous les propriétaires de chien.

les chiens sont interdits dans les bâtiments et enceintes des écoles, à l'intérieur des bâtiments communaux et à l'intérieur des cimetières. Sur les places de jeux, dans les jardins publics et d'agrément, au centre-ville et dans les quartiers habités ainsi que sur les places de sport, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Toutes les personnes qui ne respecteraient pas ces prescriptions sont susceptibles d'être poursuivies pénalement et punies d'une amende.

AUTORISATION DE DÉTENTION

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour détenir les races de chiens suivantes:

american staffordshire terrier, dogue argentin, mastino napoletano, boerbull (boerboel), dogue des Canaries, rottweiler, bull terrier (sauf mini bull terrier), fila brasileiro, staffordshire bull terrier, cour italien, mastiff, tosa, dobermann et mastin espagnol. Une même autorisation est nécessaire pour toute personne qui souhaite détenir plus de deux chiens âgés de plus d'une année, et cela sans distinction de race. Rappelons également qu'il est interdit d'élever, de détenir, d'utiliser, de céder, de transmettre, d'introduire sur le territoire cantonal et de commercialiser les chiens de type pitbull, les chiens issus de croisement avec des chiens de type pitbull et les chiens issus de

croisement avec des chiens figurant dans la liste arrêtée par le Conseil d'Etat.

FORMATION OBLIGATOIRE

Une formation théorique de 4 heures et une formation pratique de 4 heures doivent être suivies par toute personne qui ne possédait pas de chien avant le 1^{er} septembre 2008 et qui en acquiert un après cette date. Cette formation doit être effectuée avant le 1^{er} septembre 2010. Passé ce délai, le futur détenteur devra impérativement suivre la formation théorique avant d'acquiescer son chien. Ensuite, il devra suivre la formation pratique dans le délai d'un an à compter de



N'oubliez pas de tenir en laisse votre chien sur l'espace public.

l'acquisition du chien. Les propriétaires qui ont déjà eu un chien durant les 10 dernières années et qui en reprennent un nouveau n'ont pas besoin d'effectuer les 4 heures de cours théoriques. Ils doivent néanmoins suivre les cours pratiques dans l'année de l'acquisition du chien.

CHIENS AGRESSIFS

Lorsqu'elle apprend qu'un chien a adopté un comportement agressif, la commune prend envers son proprié-

taire les mesures de prévention nécessaires. Elle peut notamment, si le comportement du chien laisse craindre la mise en danger de personnes, le signaler immédiatement au Service vétérinaire. Le Service vétérinaire effectuera ensuite une enquête ou une expertise et prendra les mesures appropriées aux circonstances.

CHIENS TROUVÉS, CHIENS ERRANTS ET CHIENS NON TENUS EN LAISSE

Dès qu'un chien erre sur son terri-

toire, la commune tente d'en identifier le propriétaire. Si elle n'y parvient pas, elle signale le chien errant au Service vétérinaire. La personne qui trouve un chien perdu doit en informer le détenteur ou, à défaut, le Service vétérinaire, qui cherchera à savoir à qui il appartient. Le Service vétérinaire peut ordonner la mise en fourrière ou ordonner que le chien soit abattu, si l'animal représente un danger. Les frais d'intervention ainsi que les frais de saisie et de mise en fourrière sont mis à la charge du détenteur du chien. Rappelons que du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né. L'identification du chien doit être effectuée par un ou une vétérinaire. Les données relevées seront transmises à la banque de données ANIS (Animal Identity Service AG) à Berne. Le détenteur habituel du chien a

l'obligation d'annoncer à la banque de données, dans les quinze jours, tout changement d'adresse ainsi que la mort de l'animal.

TAXES CANTONALES ET COMMUNALES

Pour rappel, la garde d'un chien est soumise à une taxe cantonale annuelle de 75 francs (émolument administratif et RC collective subsidiaire compris). Celle-ci sera payée dans les 30 jours sur facture du Service financier cantonal, à Fribourg (adressée par l'intermédiaire de la Préfecture de district). Quant à la commune, elle prélève un impôt annuel de 60 francs sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune. Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches et de recherche d'animaux blessés ou morts sont exonérés de ces taxes.

TOUTES LES INFOS SUR:
Affaires canines, tél. 026 305 23 71
www.admin.fr.ch/chien

Le concours du *Bulletin*

L'événement et la photo mystère

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver l'événement et le lieu photographiés. Le gagnant, ou la gagnante, sera averti personnellement. Mme Arlette Ecoffey à La Tour-de-Trême a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait d'un détail du château de Bulle photographié côté est.

Pour participer, remplissez le talon-réponse ci-dessous et envoyez-le à:

VILLE DE BULLE
Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle

ou écrire à:

► bulletin@commune.bulle.ch



RÉPONSE:

NOM ET PRÉNOM:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE:

ÉCRIVEZ-NOUS!



VILLE DE BULLE / LE BULLETIN
Grand-Rue 7
C.P. 32
1630 Bulle

► bulletin@commune.bulle.ch

IMPRESSUM

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7, C.P. 32
1630 Bulle

CONCEPTION ET RÉALISATION
16a communication
Battiste + Adrien Cesa
C.P. 284
1630 Bulle

CORRECTRICE
Aline Gummy

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
16a communication

TIRAGE
9500 exemplaires

Bulle verte

TOUT SAVOIR SUR VOTRE EAU

Une eau de qualité made in Gruyère



CARACTÉRISTIQUES DE L'EAU DU RÉSEAU

• BACTÉRIOLOGIQUES	dans les normes
• CHIMIQUES	dans les normes
• DURETÉ MOYENNE	24° français (de 20 à 28°F)
• NITRATE	5 mg/l (de 3 à 7 mg/l)
• PH	7.5

UN TRÉSOR INESTIMABLE

L'eau constitue l'un des principaux facteurs de notre santé et de notre bien-être. Si sa qualité est parfois sous-estimée, ceci tient probablement à son abondance sous nos latitudes, laquelle tend à nous faire oublier notre chance de pouvoir en disposer à notre guise.

Avec une consommation moyenne de 162 litres d'eau potable par personne et par jour, les ménages suisses sont à classer parmi les grands consommateurs d'eau.

Outre nos besoins en alimentation et en hygiène, nous utilisons en effet de manière parfois excessive cette denrée inaccessible sous d'autres cieux pour des fonctions telles que notre lessive, le lavage de nos véhicules ou l'évacuation de nos eaux usées.

Peut-être serait-il judicieux de reconsidérer la valeur à accorder à de simples gestes quotidiens afin d'éviter, dans la mesure du possible, les gaspillages inutiles.

PROVENANCE DE L'EAU

La société EauSud SA, propriété de la commune de Bulle à raison de 74% du capital-actions, a confié à Gruyère Energie SA la gestion de son réseau d'eau. Celui-ci repose sur la complémentarité des captages de Charmey et de Grandvillard, auxquels viennent s'ajouter, pour la commune de Bulle, les installations situées sur les hauteurs de la Chia à La Tour-de-Trême. L'ensemble de ces sites assure la mise à disposition d'un potentiel annuel de près de 10 milliards de litres d'eau, soit environ quatre fois la consommation bulloise, et le double de celle de toutes les communes desservies.



Captage du Pont-du-Roc



Réservoir du Dally



Station de pompage de Bouleyres



Captage de la Fin-de-la-Porta



Réservoir de Vaucens

PONT-DU-ROC À CHARMEY

Mis en service en 1968, le captage du Pont-du-Roc est constitué d'un puits de 3 mètres de diamètre et de 13 mètres de profondeur. Cette installation permet de recueillir l'eau pure filtrée par les graviers des sols environnants, laquelle est acheminée par gravité vers le réservoir de Vaucens, situé sur les hauteurs de Bulle.

Avec un potentiel approchant les 4 milliards de litres annuels, cette installation aura répondu à elle seule, pendant près de 40 ans, aux besoins de l'ensemble des communes raccordées au réseau.

FIN-DE-LA-PORTA À GRANDVILLARD

Les installations de la Fin-de-la-Porta ont été mises en service durant l'année 2004. Quatre puits d'environ 1 mètre de diamètre et d'une profondeur variant entre 30 et 50 mètres permettent de fournir au réseau un potentiel de 6 milliards de litres d'eau supplémentaires.

Utilisée en appoint ou lorsque les conditions le nécessitent, cette eau est dirigée vers la station de pompage de Bouleyres, puis vers le réservoir du Dally, avant son transfert vers les consommateurs.

MAINTENANCE

Les captages, les réservoirs ainsi que les conduites d'adduction d'une longueur totale de 30 km, fait l'objet d'un entretien régulier.

Un travail indispensable en vue d'assurer la pérennité des installations et de garantir ainsi le maintien de la qualité du service et le confort de vie de chacun.

QUALITÉ DE L'EAU

Même si l'eau du réseau gruérien ne présente aucune étiquette officielle, sa qualité exceptionnelle est garantie par la rigueur apportée aux divers processus de contrôle jalonnant les nombreuses étapes de son parcours.

Ceux-ci sont effectués mensuellement afin de répondre aux exigences strictes de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et d'assurer ainsi au consommateur l'accès à un produit sain, écologique et de premier ordre.

Ses atouts parlent d'eux-mêmes!

- Filtration naturelle
- Absence totale de traitement
- Equilibre des sels minéraux
- Contrôles officiels réguliers
- Aucune stagnation de l'eau
- Sans parler de son prix de 1.5 centime pour 10 litres!



COMMUNES DESSERVIES

(partiellement ou en totalité)

1 Attalens	17 Mézières
2 Bossonnens	18 Montet
3 Botterens	19 Morlon
4 Broc	20 Oron (VD)
5 Bulle	21 Riaz
6 Chapelle	22 Romont
7 Châtel/Montsalvens	23 Rue
8 Corbières	24 Sâles
9 Crésuz	25 Siviriez
10 Echarlens	26 St-Martin
11 Ecublens	27 Ursy
12 Granges	28 Vaulruz
13 Gruyères	29 Villarvolard
14 La Verrière	30 Vuarmarens
15 Le Flon	31 Vuisternens-dt-Romont
16 Marsens	

soit près de 52 000 habitants
(env. 20% canton FR)

